

Montreuil,
le mercredi 15 février 2023

Émetteur : A l'Ucanss - Charlaïne René-dit-Bois, Cheffe de projet Formation - formation@ucanss.fr, A l'Institut 4.10 - Hortense Lombart, Consultante/formatrice - hlombart@institutquatredix.fr

Objet : 45 minutes pour se former à « l'Accueil du public en situation de handicap : enjeux et bonnes pratiques »

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Depuis le décret n°2017-431 du 28 mars 2017, les établissements recevant du public (ERP) ont l'obligation de mettre à disposition du public un registre public d'accessibilité. Ce registre mentionne les dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles l'établissement a été conçu.

Il doit également décrire les actions de formation et/ou de sensibilisation suivies par les personnels chargés de l'accueil du public au sein de ces ERP, selon leur taille, comme spécifié dans le référentiel des attendus relatifs à la formation obligatoire à l'accueil des personnes handicapées (cf document en annexe).

L'Ucanss, en collaboration avec l'Institut 4.10, s'est saisie du sujet en inscrivant au catalogue de formation interbranche, le module intitulé :

« Accueil du public en situation de handicap : enjeux et bonnes pratiques ».

I. - PRÉSENTATION DU MODULE

Accessible via la plateforme LMS de l'Institut 4.10, ce module e-learning est réalisé par un prestataire reconnu dans le domaine du handicap. La progression pédagogique est ponctuée de quizz et d'activités d'ancrage de connaissances.

Il est constitué de 2 chapitres qui se clôturent chacun par un quiz de 20 questions. Afin de s'assurer des acquis de la formation, le passage du premier au second chapitre est conditionné par l'obtention d'un taux de bonnes réponses de l'ordre de 70% au minimum.

Sa durée totale est estimée à 45 minutes et peut se réaliser en une ou plusieurs connexions.

Sur la plateforme LMS, chaque stagiaire aura accès à une assistance technique et pédagogique et pourra déposer toute question complémentaire sur le handicap.



Public :

Ce module s'adresse en priorité aux agents en contact avec le public (accueil physique et/ou téléphonique) et à leurs managers.

Programme :

Chapitre 1 Handicap : une inadaptation de la personne... ou de l'environnement ?	Handicap : de quoi parle-t-on ?
	4 idées reçues sur le handicap
	L'accessibilité : une obligation légale et un enjeu de société qui nous concerne TOUS !
	Quizz chapitre 1
Chapitre 2 Bien accueillir les personnes handicapées : bonnes pratiques et pièges	Faciliter la communication
	Comportements généraux au quotidien
	Attitudes spécifiques par type de handicap
	La sécurité avant tout !
	Quizz chapitre 2

Objectifs :

- Identifier l'enjeu de l'accessibilité et de l'accueil de personnes handicapées
- Identifier leurs principaux besoins en fonction de la situation de handicap
- Citer les bons réflexes à adopter dans des situations courantes du quotidien ainsi qu'en cas d'urgence (évacuation, etc.)

Prolonger le temps de formation en inscrivant ce sujet, par exemple, lors de réunions d'équipe, renforcera l'ancrage pédagogique et pérennisera l'échange de bonnes pratiques.

Attestation :

L'obtention de l'attestation de suivi est conditionnée au suivi complet de la formation.

Coût de la formation :

Le coût pédagogique est fixé à 40 € par stagiaire.

II. - CALENDRIER ET MODALITÉS D'INSCRIPTION 2023

Le calendrier s'articule autour de 4 grandes sessions annuelles organisées comme suit :

- Jusqu'à 200 stagiaires par session ;
- Chaque session est accessible pour une durée de 30 jours ;
- Les inscriptions sont closes 4 semaines avant le début de la formation.

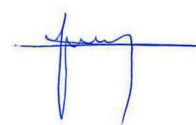
	Début	Fin	Date limite des inscriptions
--	-------	-----	------------------------------

Session 1	7 avril	7 mai	7 mars
Session 2	30 mai	30 juin	29 avril
Session 3	12 septembre	12 octobre	12 août
Session 4	7 novembre	7 décembre	7 octobre

Vos demandes d'inscription sont à réaliser directement via le site de l'Institut 4.10, en passant commande : [ICI](#)

Pour toute information complémentaire concernant ce dispositif ou tous autres dispositifs de formation, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif, dont vous trouvez les coordonnées en haut de ce document.

Convaincu de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Benoît EYMERY

Directeur de la Formation Professionnelle

Document(s) annexe(s) :

- Référentiel des attendus relatifs à la formation obligatoire à l'accueil des personnes handicapées